Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260427-DELIB_2026_027-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Registre des délibérations du lundi 27 avril 2026 20:00

En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation : 21/04/2026

Président de séance : Didier PLANTÉ

Secrétaire de séance : Maxime BATTAIS

Rapporteur : Didier PLANTÉ

N° interne de l'acte : 2026-027
N° de feuillet :

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de PLOEVEN s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil.

Membres présents :
Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, Audrey EMEDY, Maxime BATTAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
François LALLIER-GOLLET

Instauration d'une caution "anti bruit"

Suite aux nuisances sonores et tapage nocturne lors de la location de la salle polyvalente du 11/12 avril 2026, Monsieur Le maire propose d'instaurer une caution « antibruit ».

Lors de la constitution du dossier de réservation, un chèque de caution « anti bruit » d'un montant de 400 € sera demandé afin de limiter les nuisances sonores à proximité de la salle polyvalente.

Si dans les jours suivant la location aucune plainte de riverain n'a été enregistrée auprès de la mairie et/ou de la gendarmerie, le chèque sera restitué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'instauration de la caution « anti bruit »
- modifie l'article 9 du règlement d'utilisation de la salle polyvalente pour y faire mention de la caution « anti bruit » et des modalités d'application.
- modifie l'article 4 « condition financière » de la convention d'occupation de la salle polyvalente pour y intégrer la caution « anti bruit »

Annexé à la présente délibération, le règlement et la convention d'occupation de la salle polyvalente modifiés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
PLANTÉ Didier, le Maire

Le Secrétaire de séance,
Maxime BATTAIS

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :